

49

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : Mme LARUE

49981

21 - Enseignement 2nd degré

Erasmus Plus - Attribution de participations par collège

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 septembre 2023 relative à la convention 2023 signée entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Agence Erasmus+ ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 août 2024 relative à la convention 2024 signée entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Agence Erasmus+ ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

En 2021, le Département d'Ille-et-Vilaine a obtenu une accréditation valable sur toute la durée de la programmation de 2021 à 2027 pour coordonner un consortium de mobilités européennes sur le secteur de l'enseignement scolaire. L'accréditation en consortium permet d'intégrer de nouveaux collèges et de solliciter des financements chaque année, pour favoriser les mobilités européennes individuelles et collectives d'élèves de collège qui souhaitent étudier dans un établissement situé dans un pays membre du programme.

Le consortium permet également à des agent.es ou élu.es du Département d'effectuer des périodes d'observation, afin d'identifier de nouvelles pratiques professionnelles en lien avec l'accueil et l'éducation des collégiens et collégiennes.

En 2024, le Département a obtenu de nouveaux crédits à hauteur de 112 941,51 euros pour couvrir la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2025. A ce budget s'ajoute un reliquat de la subvention 2023 de 20 800 euros qui reste disponible jusqu'au 31 mai 2025 pour financer les projets présentés ci-après, dont les besoins ont été évalués à hauteur de 104 254 euros.

Afin de concilier ce montant avec les besoins de financement exprimés par les collèges en 2024, il est proposé de reverser à chaque collège le montant exact des besoins exprimés dans le budget du projet et non plus les montants forfaitaires attribués par le programme, comme cela était prévu dans les conventions-types 2023 et 2024, conformément aux modalités offertes par le programme Erasmus+. Il convient donc d'adapter ces deux conventions conformément aux documents joints en annexe du présent rapport.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer les montants suivants aux huit collèges qui se sont positionnés pour mettre en œuvre des projets au cours de l'année scolaire 2024-2025. Il s'agit de :

Collège Anne-de-Bretagne à Rennes - mobilité en Allemagne à Hambourg

Le projet "(V)entre(s) Européen·nes" porte sur différents enjeux de l'alimentation (linguistiques, biologiques, historiques, géographiques, etc.). Cette mobilité concerne 34 élèves. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 10 000 euros.

Collège Jean Monnet à Janzé - mobilité en Allemagne à Trèves

Le projet porte sur les origines et la construction de la citoyenneté européenne depuis l'Antiquité (notamment la construction des capitales européennes). Cette mobilité concerne 31 élèves. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 10 800 euros.

Compte tenu des dates de réalisation de ces projets et du budget nécessaire à leur réalisation, ces deux collèges seront financés dans le cadre de la convention 2023 et les six collèges suivants dans le cadre de la convention 2024. Il s'agit de :

Collège Germaine Tillion à La Mézière - mobilité en Crète

Le projet vise à améliorer la connaissance et la compréhension des cultures européennes entre les jeunes des deux pays européens (littérature, architecture, histoire, etc.). 15 élèves participeront à cette mobilité. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 13 991 euros.

Collège François Brune à Pleine Fougères - mobilité en Slovénie à Stara Lubovna

Le projet "Make schools greener" vise à mieux connaître son environnement naturel et culturel pour pouvoir le partager, le respecter et le faire respecter. 10 élèves participeront à cette mobilité. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 8 215 euros.

Collège Gérard de Nerval à Vitré - mobilité en Espagne à Maqueda.

Le projet vise à sensibiliser les élèves au développement durable à travers la création d'un escape game centré sur le changement climatique, la déforestation, la biodiversité, le numérique responsable. Il concerne 32 élèves de la section d'enseignement général et professionnel adapté. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 27 184 euros.

Collège Simone Veil à Crevin - mobilité en Espagne à Gondomar

Le collège a pour projet de travailler sur la culture galicienne (culture, paysage, chemins de Compostelle, etc.). 14 élèves participeront à cette mobilité. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 7 020 euros.

Collège Evariste Galois à Montauban-de-Bretagne - mobilité en Lituanie à Vilnius

Le projet a pour objectif un échange scolaire avec une école d'art de Vilnius en Lituanie pour les élèves de 6^e qui ont choisi l'option chorale. Le chant sera pratiqué sous plusieurs formes et donnera également lieu à un spectacle qui sera joué en Ille-et-Vilaine et à Vilnius. Pour cette mobilité, 25 élèves participeront. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 17 044 euros.

Collège Jean Charcot à Saint-Malo - mobilité en Allemagne à Cologne

Le projet vise à renforcer le lien franco-allemand autour des enjeux du développement durable. 22 élèves participeront à cette mobilité. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 10 000 euros.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 104 254 euros au profit des bénéficiaires présentés ci-dessus et dont le détail figure en annexe 1 ;
- d'approuver les termes des nouvelles convention-type 2023 et 2024 relatives au financement des projets de mobilité européenne à conclure avec les collèges membres du consortium Erasmus+ , jointes en annexes 2 et 3 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242742

Pour extrait conforme